



Sondages immeuble très destructifs et marches condamnées depuis

Par leo13

Bonjour,

pour vérification et entretien d el'immeuble, un architecte avait décidé de faire des sondages (au nombre de 3).

Le jour J, l'architecte, très pressé, a donné ses instructions puis est parti sur un chantier; deux sondages en plus du devis ont été effectué mais surtout, j'ai été choquée à mon retour de constater que deux marches sont condamnées :

"ne pas marcher" est inscrit dessus), et le dessous de l'escalier a été compètement mis à nu (c'est un petit placard utilisé comme rangement et là bien sur, plus moyen de l'utiliser tellement, les éboulis -maçonnerie, morceaux de lattes de bois...- ont rempli l'espace.)

Je précise que depuis 10 jours où les sondages ont été effectués, l'architecte n'est pas repassé constater, que j'ai prévenu le syndic pour obtenir un rdv en urgence mais aucune nouvelles depuis el jour du sondage.

D'une part, n'étant pas professionnelle, je me pose la question :

- du bien fondé de détruire autant le dessous des marches pour vérifier l'humidité sachant qu'à la base, quelques tomettes sont décollées.
- de la sécurité pour un immeuble dans lesquels des gens habitent et empruntent l'escalier de le laisser dans cet état.

Je ne sais pas à qui m'adresser pour faire constater l'ampleur des dégats occasionnés par le sondage et le bien fondé avant que nous soit facturée la remise en état.

Merci pour vos conseils.

Par yapasdequoi

doublon